



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle – Aquitaine

Unité bidépartementale de la Charente
et de la Vienne

Poitiers, le 17 novembre 2025

Nos réf. : 2025-1396 UbD16-86 ENV 86

Affaire suivie par :

ud-16-86.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Communauté d'Agglomération
de Grand Châtellerault

Direction Aménagement du Territoire
78 boulevard Blossac
86100 CHATELLERAULT

Objet : Consultation - Modification de droit commun du PLU de DANGE-SAINT-ROMAIN

Par courriel du 06 novembre 2025, vous sollicitez mon service dans le cadre d'un projet de modification de droit commun du plan local d'urbanisme de Dangé-Saint-Romain dans les zones Uei et 1AUei, dont la zone industrielle de « Buxières » et le secteur « les Varennes du Moulin à Vent » .

L'avis de l'unité bidépartementale est donné après considération des seules thématiques environnementales liées aux installations classées. Concernant les autres enjeux suivis par la DREAL (infrastructures transports matières dangereuses, infrastructures de transports, espèces protégées...), il convient de prendre l'attache des services régionaux compétents.

Dans un premier temps, il convient de rappeler que le plupart des informations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) suivies par la DREAL sont publiques et consultables en ligne :

- la carte interactive, permettant de visualiser les installations industrielles et les sites et sols potentiellement pollués : [Sites et sols pollués ou potentiellement pollués | Géorisques](#)
- la base de données MinéralInfo, dont le visualiseur cartographique permet de géolocaliser les carrières : <https://www.mineralinfo.fr/viewer/MainTileForward.do>
- la base des installations classées, qui permet d'accéder à l'ensemble des arrêtés préfectoraux en vigueur pour les établissements relevant du régime de l'autorisation ou de l'enregistrement : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees#/>
- la carte des anciens sites industriels et activités de services (CASIAS) : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/basias/donnees#/>
- les bases de données des sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL), ainsi que les secteurs d'information sur les sols (SIS) par département / commune : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/sites-et-sols-pollues/donnees#/type=instructions>

Après recherche sur ces différentes bases de données, celles-ci permettent de mettre en avant, dans les zones précitées, les sites suivants :

- 2 ICPE soumises à Autorisation :
 - TDCI (Traitement Découpe Conception Industrielle),
 - Froneri Dange SAS

- 3 ICPE soumises à Déclaration :
 - BRIONNE
 - Danisco France (I.F.F)
 - M.M.M

Les effets cumulés entre ce projet et les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) relevant de l'unité bidépartementale ne sont pas impactants.

En conséquence, je vous informe que l'unité bidépartementale n'a pas d'observation sur ce projet.

Pour le directeur et par délégation,
Le chef d'unité bidépartementale de la Charente et
de la Vienne,



Pierre ESCALE